

CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU PAYS DE VERDUN

RÉSIDENCE DE TERRITOIRE #2

CAHIER DES CHARGES



Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) : Faire du commun

Le CTEAC est un dispositif porté par le ministère de la Culture, en lien avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et les collectivités territoriales, qui vise à amplifier une politique d'éducation artistique et culturelle coordonnée à l'échelle locale.

Il s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 10 mai 2017 sur la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, texte de référence pour l'ensemble des acteurs de l'EAC.

Le CTEAC est un projet culturel de territoire qui fédère porteurs de projets, communautés de communes, partenaires culturels et institutions autour d'une même volonté : rendre l'art et la culture accessibles aux jeunes de 0 à 25 ans et aux habitants en général.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun coordonne cette dynamique collective à l'échelle des 8 intercommunalités du nord du département de la Meuse, en région Grand Est.

Le Pays de Verdun porte une attention toute particulière aux habitants les plus éloignés de l'offre culturelle et aux champs artistiques les moins présents localement.

La cinquantaine de projets fédérateurs qu'il accompagne chaque année est désormais complétée par la mise en œuvre d'une résidence de territoire.

CONTINENTE

La résidence de territoire : une expérience participative

La résidence de territoire est une résidence de co-construction avec le territoire et ses habitants.

Ici l'artiste (ou le collectif) est engagé dans un processus de co-création qui privilégie l'échange avec les publics, tout en prenant en compte les caractéristiques propres au territoire.

Le résident s'engage dans une démarche expérimentale d'action culturelle en partageant son travail. Il associe les habitants, les équipes éducatives, les associations et autres forces vives locales à sa démarche.

Ce processus de co-création aboutit à une restitution, une étape de travail ou un objet lié au geste artistique et à l'expérience vécue.

La résidence participe à renforcer le lien entre les habitants d'un territoire en fédérant un ou plusieurs établissements scolaires, différents acteurs socio-culturels, ainsi que les habitants autour d'un projet commun.

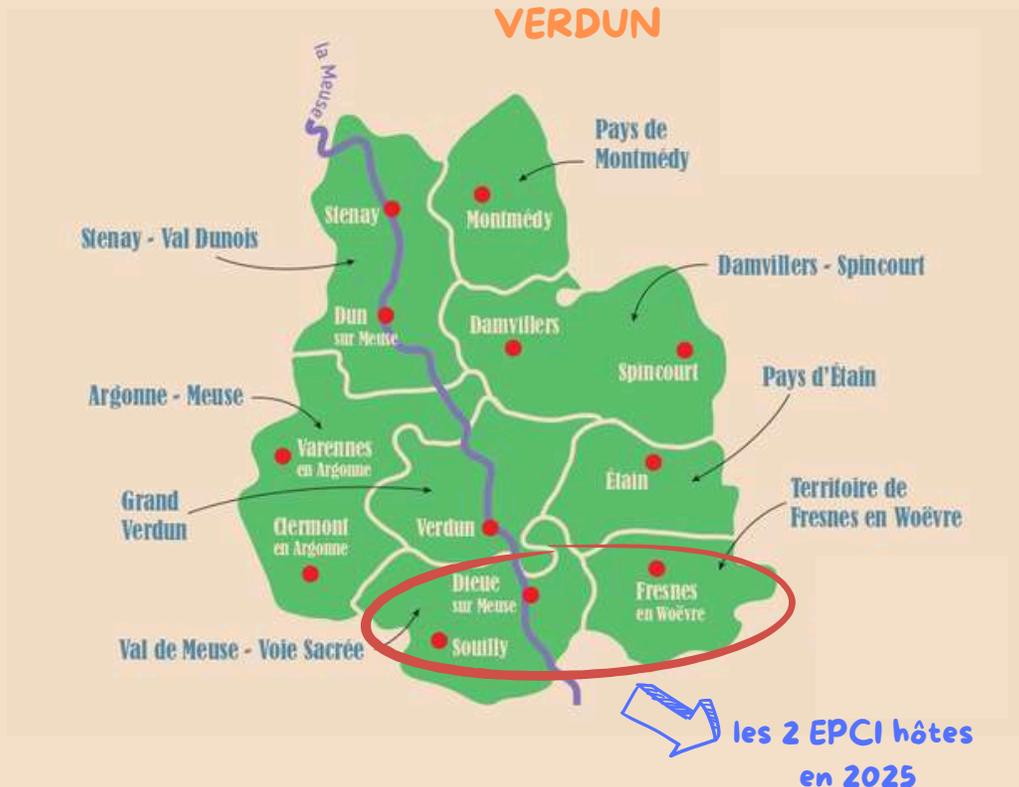
Thème : la Meuse et l'eau

Cette deuxième édition poursuit l'exploration du thème du fleuve Meuse et de l'eau en général.

Le fleuve Meuse était autrefois source d'activité, de savoir-faire et d'échange économique. Il tend désormais à développer son potentiel touristique.

Élément fondamental de nos paysages passés et actuels, l'eau est localement présente sous toutes ses formes (fleuve, rivières et ruisseaux, ballastières, zones humides, lavoirs, pluie). Elle conditionne les usages (agriculture, artisanat, tourisme, loisirs) mais également les représentations locales. Elle relève aussi de préoccupations plus universelles liées à l'environnement, l'économie et l'histoire.

TERRITOIRE DU CTEAC DU PAYS DE VERDUN



Territoire ciblé

Les 2 intercommunalités qui accueillent la résidence en 2025 sont les communautés de communes Val de Meuse - Voie Sacrée et du Territoire de Fresnes en Woëvre.

L'une est traversée par le fleuve et abrite un milieu remarquable : les pelouses calcaires. L'autre est pleine de cultures et de sources, qui se transforment en chevelu de ruisseaux. Point de liaison entre ces 2 bassins versants, les côtes de Meuse, qui font office de ligne de crête forestière.

Leurs caractéristiques sont très différentes (démographie, milieux naturels, topographie, activités économiques, ressources locales).

Un périmètre d'intervention commun à ces 2 territoires a été choisi pour délimiter l'action de la résidence à une zone plus précise (cf annexe 1).

LOCALISATION

LES ÉTAPES

Durée

L'équipe artistique réside sur place sur un temps suffisamment long pour que sa présence soit réellement notable auprès des habitants : 8 semaines (qui peuvent être fractionnées et inclure les vacances scolaires et les week-ends). Une semaine de repérage est également à prévoir en amont.

La résidence se fait en 3 temps :

-Repérage, rencontre et concertation :

L'équipe artistique vient à la rencontre du territoire et présente son projet de résidence aux structures visées et à d'autres acteurs du territoire (culturels, sociaux, tissu associatif, autres...). Ces échanges nourriront l'écriture du projet.

-Co-création :

L'équipe artistique revient en résidence et met en place son travail d'éducation artistique et culturelle co-construit avec les acteurs du territoire.

Elle déploie un panel d'actions (ateliers, médiation, diffusion) en temps scolaire et hors temps scolaire, conjointement aux phases de création. Elle alterne entre des actions régulières et des événements plus ponctuels.

-Restitution :

L'aboutissement de l'expérimentation artistique et les productions collectives réalisées durant la résidence feront l'objet d'une restitution/ sortie de résidence. Il s'agit de laisser une trace qui pourra prendre de multiples formes.

Calendrier 2025

- Mercredi 5 mars : Transmission du présent cahier des charges aux artistes associés Laura Conill et Chloé Stenger.
- Lundi 12 mai : Date limite de réception de leur proposition écrite d'intervention.
- Vendredi 23 mai : Entretien en visio avec les artistes et un comité composé du Pays de Verdun, DRAC, Conseil Départemental 55, Éducation Nationale, élus, référentes EAC.
- Du 30 juin au 04 juillet : Repérage.
- Septembre à novembre : Mise en œuvre de la résidence de territoire.

ARTISTES ASSOCIÉES

Artistes associées

Laura Conill et Chloé Stenger sont toutes les 2 artistes-artistes-artisanes-designeuses. L'une s'est spécialisée dans le papier, l'autre dans les teintures végétales. Elles sont les co-fondatrices du collectif Bouillons, un collectif d'artistes engagées pour le vivant qui s'est spécialisé dans :

- La production d'objets à partir de rebuts et de matières naturelles.
- L'animation d'ateliers artistiques auprès d'élèves et de publics dits empêchés.
- La fabrication d'événements créatifs.

Genèse du compagnonnage artistique

En 2024, la proposition *Tapis-Monde* des artistes Laura Conill et Chloé Stenger a été sélectionnée parmi 28 candidatures et après 6 auditions réalisées pour cette 1ère résidence de territoire.

L'expérimentation artistique menée par le duo avec les élèves, les enfants et les habitants pendant 9 semaines a fédéré au-delà des attentes. Elles ont incarné en toute simplicité l'enjeu du projet : faire du commun.

Naturellement, nous avons souhaité poursuivre avec elles cette association une année supplémentaire. Nous leur demandons toutefois d'intervenir sous une toute autre forme artistique, sur un autre territoire et avec de nouvelles attentes en matière de publics visés.

Champs artistiques choisis

Écriture, littérature, bande-dessinée

Publics cibles

Toute petite enfance.

Séniors.

Personnels et usagers des bibliothèques municipales et intercommunales.

Les enfants, les jeunes et les habitants en général.

La résidence a pour objectif général de fédérer les énergies et de croiser les publics. En s'implantant localement, c'est une présence culturelle forte sur le territoire et auprès de ses habitants qui est recherchée.

AVANT PROJET

Budget

Une bourse de résidence de 15 000€ (médiation + création + matériel) sera attribuée au collectif.

Les frais liés à l'hébergement, aux repas et aux déplacements seront pris en charge par les collectivités dans la limite de l'enveloppe fixée à la signature de la convention entre le collectif d'artistes et le Pays de Verdun.

Attentes vis à vis des artistes

La proposition du collectif doit s'inscrire en cohérence avec les objectifs décrits ci-dessus et :

- Témoigner d'une véritable appétence pour les expériences de travail sensible et partagé.
- Respecter l'enveloppe budgétaire fixée.
- Le collectif devra séjourner sur place le temps de la résidence et être obligatoirement véhiculé.
- Un hébergement lui sera proposé en gîte ou dans une structure locale.

Envoi de l'avant-projet

La proposition du collectif est à envoyer **pour le lundi 12 mai 2025**, par voie électronique à Guillemette PICHON, coordinatrice du CTEAC : gpichon@pays-de-verdun.fr

Le dossier doit contenir les éléments suivants

- Note d'intention exposant le projet de résidence dans sa globalité en explicitant le lien avec le territoire et en déclinant les différentes actions envisagées sur le territoire : liens avec les publics, démarche artistique et pédagogique, transmission ...
- Bilan d'au moins un projet d'éducation artistique culturelle déjà mené.
- Curriculum vitae actualisé faisant état du parcours artistique.
- Portfolio.
- Calendrier prévisionnel de présence et d'intervention (qui sera affiné avec la coordinatrice du CTEAC et les acteurs du projet).
- Budget prévisionnel de la résidence, incluant, le cas échéant, les co-financements.
- Fiche technique détaillant les besoins a minima (locaux, matériel).
- Attestation de responsabilité civile professionnelle.
- Attestation d'affiliation à un régime spécifique (maison des artistes, AGESEA...)

Modalités de suivi

Le suivi administratif et technique sera assuré par la coordinatrice du CTEAC du Pays de Verdun, interlocutrice privilégiée du collectif en résidence.

Les référentes EAC des communautés de communes d'accueil seront en appui, et le comité technique du CTEAC pourra être sollicité.

Contacts

Guillemette PICHON, coordinatrice CTEAC
03 72 61 95 86 – gpichon@pays-de-verdun.fr
PETR du Pays de Verdun
3, Place de la Mairie
55100 Bras sur Meuse

DRAC Grand-Est, site de Metz, conseillère Action Culturelle et Territoriale

Anaïs GUEDON – anais.guedon@culture.gouv.fr

Rectorat académie Nancy-Metz, déléguée Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle

Sophie RENAUDIN – ce.daac@ac-nancy-metz.fr

Conseil départemental de la Meuse, directrice Service Culture

Nathalie MEUNIER – nathalie.meunier@meuse.fr

CONTACTS



VALLÉE DE LA MEUSE - CARTE POSTALE ANNÉE INCONNUE

Résidence de territoire #2

Périmètre de la résidence de territoire #2
1 cm = 1km

épicentre résidence ?

Mise à disposition d'une salle pour y travailler, animer des ateliers et stocker du matériel.

hébergement des artistes ?

Hébergement indépendant avec 1 chambre par personne + cuisine/ séjour

Structures ressources

Principaux experts traditions et biodiversité

- Association Traditions meusiennes (Dieue)
- CPIE (Bonzée)
- Ecomusée (Hannonville)

Structures petite enfance

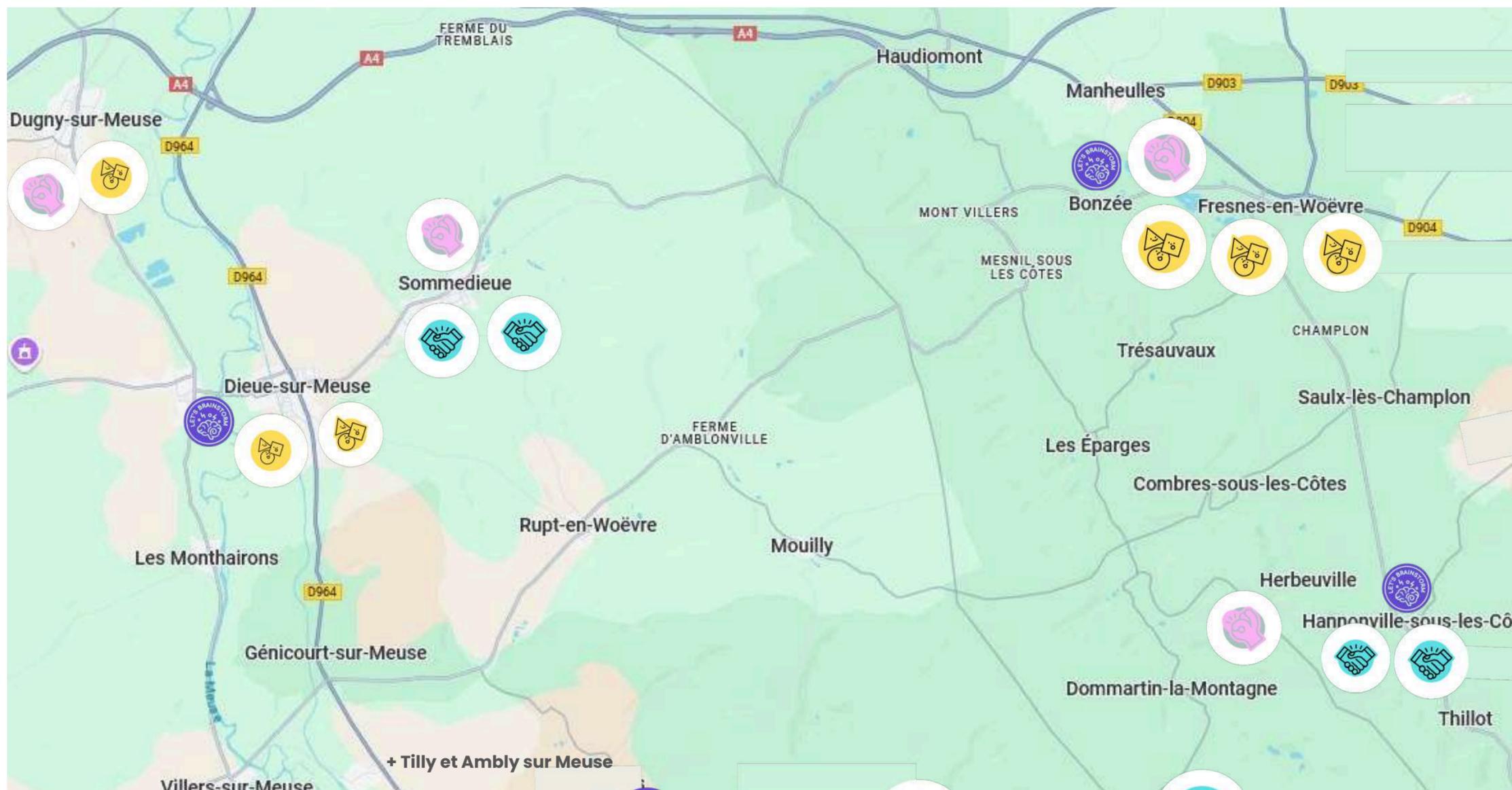
- crèche
- Lieu d'accueil parents enfants
- Relai d'assistantes maternelles

Lieux dédiés aux seniors

- EHPAD
- Maison partagée
- foyer résidence
- ILCG

Sites naturels

- Etangs du Longeau
- Lac de Bonzée
- Fontaine
- Ballastière



soutien attendus des EPCI

- Prise en charge des repas et de l'hébergement des artistes
- Mise à disposition de salles et d'équipements
- Aide logistique et technique
- Facilitateur auprès des acteurs locaux

portage financier et coordination

PETR